

TATOUAGES MAROCAINS

TATOUAGES DE SOLDATS DES ANCIENS TABORS (1)

Le tatouage du soldat européen est comme le reflet de son âme; amour, perversion, haine, révolte, il traduit ses sentiments avec une naïveté ou un cynisme qui l'on fait considérer comme un stigmate de dégénérescence mentale; il peut être encore dû à la déviation d'un sentiment artistique réel; mais quelle que soit sa cause ou son prétexte, il est toujours la conséquence de l'initiative individuelle et n'a d'autre règle que la *fantaisie*.

Dans les tabors, le tatouage européen est encore l'exception. Le soldat marocain accepte quelquefois de se faire tatouer l'étoile à six branches, ou son matricule mais en règle générale, il obéit aux *forces obscures de la tradition*...

Aussi n'est-ce pas le tatouage des soldats actuels que je me propose d'étudier, mais celui des anciens tabors, où la fantaisie et la tradition n'étaient pour rien; il ressemblait à la *marque des anciens forçats* et n'avait qu'un but *l'identification*.

**

Ce tatouage n'était pas inédit lorsqu'il fut adopté sous le règne du Sultan Sidi Mohammed ben Abderrhman. L'histoire fait mention d'un essai tenté au VIII^e siècle par Yezid ben Aboû Moslim. Ce gouverneur, qui administrait l'Ifrikiyya au nom du Khalife Oméiade Yezid ben 'Abd el Melik, — voulut à l'imitation des chrétiens, inscrire son nom sur la main droite des Berbères qui lui servaient de garde, et le mot « garde » sur la main gauche, afin de les identifier aux yeux de la population. Mais il s'était inspiré d'une pratique chrétienne, d'où une rebel-

(1) Un tabor équivaut à un bataillon.

lion, au cours de laquelle il fut assassiné (1) (102 Heg., 720-721 p. ss.).

Au siècle dernier, l'introduction du tatouage de reconnaissance au Maroc, n'eut pas de conséquences tragiques; il fut tout naturellement accepté.

On en attribue l'instauration à Sidi Mohamed ben Abderrhaman (1859 à 1873). Ce sultan, mis en défiance sans doute, par la Campagne de l'Isly, fut le véritable fondateur de l'armée Marocaine (2).

Il organisa trois tabors, celui de Khoudja, celui de Hadj Azzouz bel Fetouch Fasi, et celui de Mohamed bel Mezouar, chef de la Garde Noire. — Khoudja avait sous ses ordres un Caïd mia, dont on dit encore les qualités de commandement; ses hommes se présentaient bien, leurs vêtements étaient neufs, leurs armes en bon état. Il ne majorait pas le chiffre des effectifs et ne réalisait aucun bénéfice sur la solde des hommes.

Son nom était El Hadj Mennou Soussi. En récompense de ses services, le Sultan l'autorisa à lever un tabor. Il recruta une troupe de gens du Sous et il imagina le tatouage, soit pour éviter les discussions avec les autres caïds, au sujet de la propriété des hommes, soit pour prévenir les désertions. Il fit graver à l'aiguille, avec de la poudre, une sorte de V, au niveau de la commissure du pouce droit à cet endroit qu'on ne peut cacher qu'en refusant une poignée de main.

Cette mesure dut son succès et sa diffusion à un incident. Le Sultan, en route un jour avec sa mehalla, rencontra le cadavre d'un soldat qui avait été égorgé. Désireux de connaître son identité, il réunit aussitôt tous les caïds : ce fut en vain. Hadj Mennou se prosternant alors devant Sa Majesté, lui affirma que

(1) Bayan, trad. Fagnan, Alger, Fontana, 1901, t. I, p. 45. — Cf. également : H. Fournel, *Les Berbères. Etude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes*. Paris, Impr. Nat. MDCCC LXXVI, t. I, pp 271-272 et p 271 note 8. — De Slane dans sa traduction d'Ibn Khaldoun, t. I, Appendice, p. 337, rapporte la même anecdote dans une note où il cite le fait comme une traduction recueillie par Abd-el-Hassem. Je dois cette indication bibliographique à l'extrême obligeance de M. Michaux-Bellaire

Au sujet de la marque chez les Musulmans. cf. également H. Lammens. *L'islam primitif en face des Arts figurés. Journal Asiat.*, t. VI, p. 2, sept. oct. 1915, p. 255 note 2.

(2) Kitab el-Istiqsa. Chronique de la dynastie alaouite du Maroc, *Arch. Maroc*, 1907, vol. X, p. 238 et sq.

ce ne pouvait être un homme de son tabor, parce qu'il n'était pas tatoué.

Moulay Mohamed ordonna aussitôt à tous les caïds d'avoir leur marque, leur « *Taba* », et de le faire graver sur le pouce des soldats (1).

Selon une autre version, ce serait le Caïd El Hadj 'Ali el Ba Amrani qui aurait inventé le tatouage d'identification : l'émir Alaï Si Mohamed Seghir Senhadji désignait sans cesse son tabor pour les plus rudes corvées et provoquait ainsi la désertion des hommes; Hadj 'Ali demanda au Sultan d'autoriser la marque pour faciliter leur recherche. A partir de ce moment, tous les soldats auraient été tatoués (2).

Hadj 'Ali Ba Amrani ne fut en réalité que le successeur d'Hadj Mennou dont il accepta les réformes. Il était caïd mia de son tabor, et le remplaça, lorsque la fortune ayant tourné, son chef fut condamné à la bastonnade et emprisonné.

Le tatouage fut conservé sous Moulay Hassan. Abd el Aziz ne s'en préoccupant guère, il commença à tomber en désuétude; l'amin chargé des écritures prenait simplement le signalement des hommes. Les désertions devinrent nombreuses, les abus se renouvelèrent : le tatouage avait eu le sort de la discipline; tant qu'elle fut forte, il subsista; lorsqu'elle disparut, il tomba dans l'oubli.

**

Ces anecdotes, qui ressemblent à la légende plutôt qu'à l'histoire, font trop de place à la volonté des hommes; elles méconnaissent les circonstances morales qui ont imposé la marque à un Sultan, né réformateur.

L'ancienne armée ne ressemblait guère aux troupes modernes; elle était composée du *Guich*, levé parmi les tribus Makhzen et des *Recrutés* (3), originaires des autres tribus. Cette organisation présentait bien des analogies avec celle de l'armée française au XVII^e siècle, formée de la « *Maison du Roy* » et des « *Racolés* ». On pouvait dire des Caïds qui la commandaient, comme des

(1) Je tiens ces anecdotes du lieutenant Pisani qui les a recueillis à Fès.

(2) D'après les renseignements fournis par le Caïd Mohamed el Bidoui à M. l'officier interprète Pillet.

(3) Sur l'organisation de l'ancienne armée marocaine, voir J. Eckmanns. *Le Maroc moderne*. Paris, Challamel Aïné, 1885, pp. 243, 244.

Capitaines du Roy, qu'ils « grivelaient sur les gens de guerre » : « ils fraudaient sur le chiffre de l'effectif; pour cacher leurs mensonges, ils mettaient dans les rangs, les jours de revues, des soldats postiches, les passe-volants » (1). Ces derniers étaient, au Maroc, de pauvres hères, des *mesquines*, figurants de revues, unités de jours de solde, nécessaires pour toucher la paye qui allait revenir aux chefs.

On chercha remède à ces abus, et on fut bien près d'avoir recours aux anciens procédés de la monarchie française; on imagina la marque. Mais tandis que sous Louis XIV, on se préoccupait de punir les faux soldats (on alla jusqu'à faire une marque à feu sur leur visage), on eut au Maroc, le seul souci d'identifier les réguliers.

Les conditions du recrutement ajoutaient à la nécessité de cette mesure : les tribus de guich étaient des sortes de colonies militaires où le recrutement se faisait régulièrement et où tous les hommes étaient connus; dans les autres tribus, la volonté du caïd était souveraine; l'engagement était si redouté qu'il fallait conduire le soldat au makhzen, couvert de chaînes (2), et il y restait toute la vie. Comme le disait avec humour un ancien soldat : « Pour lui il n'y avait jamais la classe ! » On formait ainsi des troupes qui avaient l'âme de déserteurs; dès l'immatriculation, il fallait songer à la fuite. Le tatouage y pourvut. C'est pour cela que les recrutes, portèrent la marque à l'exclusion du guich.

Ce n'est pas tout. Les hommes ne représentaient pas seulement un fusil, mais une paye où le caïd trouvait sa part. Ils étaient rares et précieux. Lorsqu'ils passaient, d'un tabor à l'autre, ils lésaient gravement leur ancien chef. Il faut lire cette raison entre les lignes des histoires d'autrefois; elle montre que l'institution du tatouage des anciens tabors n'eut pas seulement pour cause le désir de l'organisation, mais aussi des mobiles plus basement humains.

* *

Il est actuellement difficile de préciser quels furent les dessins en usage. Les hommes qui les portaient n'existent plus, ou le

(1) E. Lavisse, *Histoire de France*. Paris, Hachette et C^o, t. VII, vol. 2, pp. 230-231 234.

(2) J. Fockmann, *loc. cit.*, p. 243

tatouage a presque entièrement disparu sous leur peau brunie par le soleil-ou par l'âge. On ne peut compter sur leurs informations, parce que leurs renseignements ne concordent pas (1). On peut seulement affirmer (l'accord est quasi unanime sur ce point), que le tatouage se faisait a la commissure du pouce droit, sur la main que l'on tend, avec laquelle on mange, que l'on est obligé de montrer.

On m'a indiqué, de nombreuses marques que l'on attribuait tantôt à tel caïd, tantôt à tel autre; je les reproduis sans les discuter (fig. 1 à 11) j'ai vu moi-même un certain nombre d'anciens soldats; la plupart avaient servi sous Hadj 'Ali Ba Amrani (fig. 12, 16, 17) où sous le Caïd Mtaï (fig. 12); ils avaient en général un tatouage de forme assez voisine. Ces deux chefs avaient, dit-on, succédé l'un à l'autre et reproduit le tatouage primitif de Hadj Mennou. On m'a affirmé que la marque avait de légères différences selon les caïd mis, on l'a nié aussi. J'ai vu des tatouages faits sous Moulay Abd el Aziz (fig. 18) et même sous Moulay Youssef (fig. 13), mais il m'a semblé que ces derniers n'étaient plus une marque; ils n'étaient que la reproduction d'une marque; par une évolution toute naturelle, ils étaient devenus un tatouage professionnel (2).



Quelle était la signification de ces tatouages? Quelques-uns ressemblent au tracé d'une lettre; une marque attribuée à El Hadj, Azzouz était la lettre *ha*, première lettre du mot *Harrâb*, instructeur; la marque de Hadj Mennou ressemblait à un *dal*; celle du Caïd Mtaï à un *djal*; celle de Halj 'Ali au *lam alif*.

Mais, exception faite pour la lettre *ha*, que représentent les autres signes? Pourquoi ont-ils été choisis? Faut-il considérer quelques-uns d'entre eux comme la lettre *ha* déformée par un tatoueur illettré? Et que représentent les autres signes? Personne

(1) Je n'aurais pu rédiger cet article, pas plus d'ailleurs que tous les travaux que je me propose de publier sur les tatouages marocains sans de nombreuses collaborations. Je dois particulièrement remercier ici MM. H. Bassot, Courtin, Gay, H. Massé, Pillot et Pisani.

(2) La contagion de l'exemple peut être poussée plus loin. J'ai vu la « marque » sur le pouce d'une vieille femme, qui s'était fait tatouer à l'exemple de son mari ancien soldat (Rabat 1917) (fig. 19).

n'a pu me renseigner. Il y a cependant un fait certain, c'est que pas un de ces tatouages ne ressemblait à un tatouage de tribu.

Le tatouage qui avait été imaginé pour éviter la désertion, n'avait rien changé aux circonstances qui la déterminaient, et les soldats eurent pour dissimuler la marque, des raisons aussi fortes que celles qui la leur avaient fait infliger.

Il eurent recours à deux moyens, les caustiques et les « maquillages ».

Le caustique était le soufre fondu : une grosse brûlure emportait à la fois la peau et le dessin.

Le maquillage s'obtenait par l'adjonction de nouveaux tatouages à la marque, et sa transformation en un dessin de tribu. J'ai reproduit (fig. 15) le tatouage d'un ancien soldat d'El Hadj 'Ali Ba Amrani défiguré chez les Beni Mtir. La contrefaçon n'était pas habile; elle était d'un style suspect, mais elle avait été suffisante pour assurer au déserteur la liberté.



La marque a sans doute existé dans d'autres troupes marocaines. M. Laoust reproduit dans son ouvrage « Mots et Choses berbères (1) » le dessin d'un « tatouage de reconnaissance que portaient les mokhaznis de Moulay Hassan » et qu'il releva à Demnat, sur la main gauche d'un Ameddakul du Caid si Madani Lglawi ».

Mais à coup sûr, le plus intéressant de ces tatouages, est celui que m'avait signalé le regretté S. Biarnay. Il eut l'occasion de voir à Tanger plusieurs indigènes qui portaient à la commissure du pouce droit, l'inscription arabe « Mout li cournir », mort au colonel (fig. 14) (2). Mais, comme on le pourrait croire, cette menace n'était pas le cri de révolte d'un mauvais soldat; le chef lui-même l'avait fait graver. Bou Hamara, l'agitateur, tatouait de la sorte les déserteurs des troupes du Sultan qui se joignaient à lui; il leur imposait le témoignage de sa haine contre Mac Lean, « cournir » d'Abd el Aziz, son ennemi, et il les mettait dans l'impossibilité de retourner à son service.

(1) Paris. Aug. Challamel, 1920, p. 141.

(2) La figure 14 reproduit le croquis que m'avait remis S. Biarnay, en spécifiant qu'il ne pouvait se rappeler s'il avait lu « Mout li cournir » ou « Mout lil cournir ».

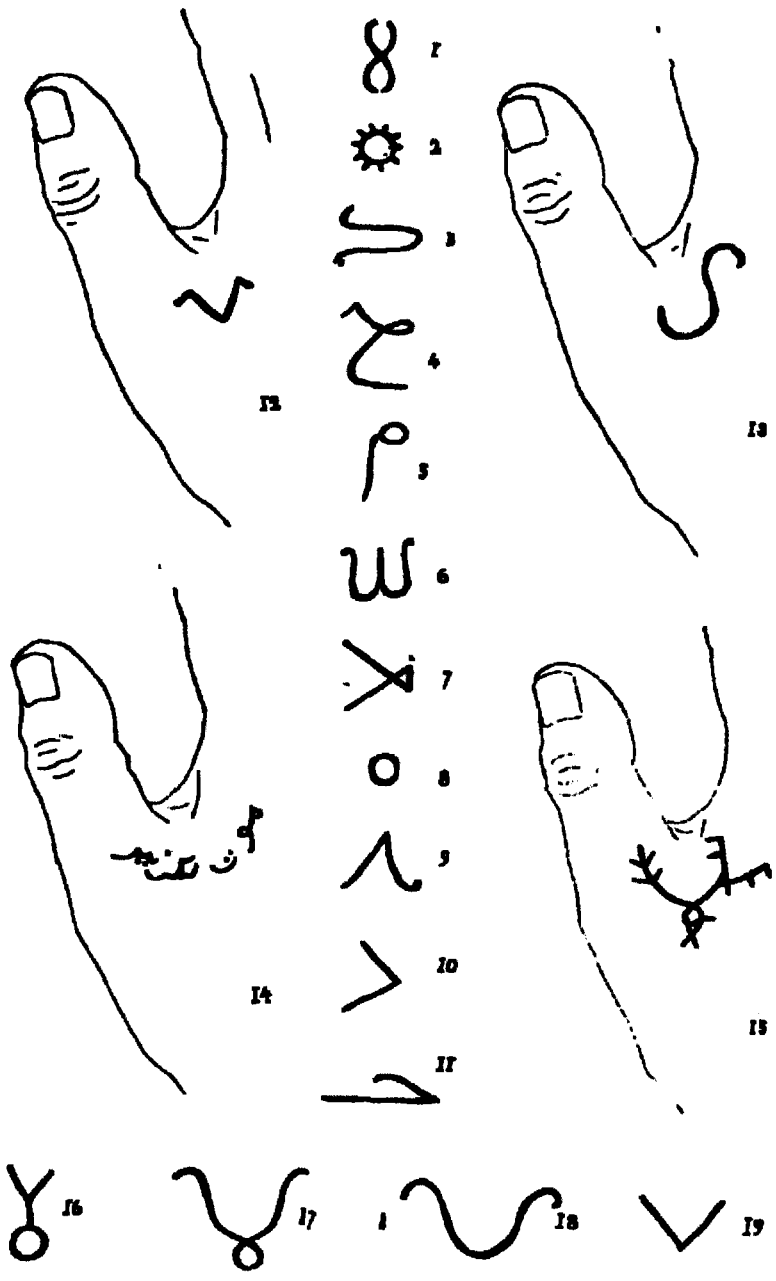
La devise équivalait à une marque de propriété. Elle se présentait comme ces tatouages de jeunesse qui restent les témoins de jours d'égarement et vous lient à jamais au passé.



La marque a existé de tout temps. La littérature nous en fournit maints exemples. Hérodote raconte que les Grecs, prisonniers de Xerxès, avaient reçu l' « empreinte royale » ; à Rome, les stigmates étaient d'usage courant ; sous l'ancienne monarchie française, on infligeait la fleur de lys ; en Sibérie, les forçats portaient, sur leur visage, les trois lettres K. A. T. Mais toutes ces marques étaient des flétrissures, tandis que le tatouage des anciens tabors ne présentait aucun caractère infamant. Personne ne songeait qu'il était une marque de propriété, comme la marque à feu que les Sultans faisaient graver sur l'encolure de leurs bêtes. Il était, si l'on en juge par ceux qui le portent encore, considéré comme un tatouage professionnel.

Aujourd'hui, la marque ne se fait plus ; mais, qui oserait nier son utilité ? Les mœurs marocaines n'ont pas changé durant la grande guerre, on a revu les engagés qui passaient d'un bataillon à l'autre, pour toucher une nouvelle prime, ou par fantaisie. Il a fallu avoir recours à l'anthropométrie. Les méthodes ont permis l'identification des hommes, bien mieux que le tatouage, mais elles ne l'ont pas remplacé. Le tatouage du pouce n'était pas seulement un moyen de reconnaissance, il se présentait, même aux yeux des moins prévenus, comme un signe révélateur.

J. HERRER



ARCH. HAND. 1919-20. — PAGE. 1-3.

b

LÉGENDE DES FIGURES

- 1, 2, 3. — Marques des premiers tabors de Sidi Mohamed ben Abderrahman (d'après le Pacha de Fès; M. Courtin).
4. — Marque d'Ahmidou el Harrab et d'Ahmed el Menebhi (d'après un ancien soldat).
5. — Marque d'El Moamni et du Titaouni (d'après un ancien soldat).
6. — Marque de Hadj Azrouz (d'après le lieutenant Pisani et d'après un ancien soldat).
7. — Marque du tabor des Sraghna (d'après un ancien soldat); marque de Hadj Ali (d'après un ancien caïd mis, de Rabat; M. Courtin); marque du caïd Hadj Amar (d'après le lieutenant Pisani).
8. — Marque du Titaouni (d'après le lieutenant Pisani).
9. — Marque d'Hadj Mennou (d'après le lieutenant Pisani et d'après divers informateurs); marque du caïd Mtaï (d'après un caïd mis de Rabat; M. Courtin).
10. Marque de Hadj Ali ba Amrani (d'après le caïd Mohamed el Bidaoui; officier interprète Pillat).
11. — Marque de Hadj Azrouz (idem)
12. — Marque d'un ancien soldat qui avait servi dans le tabor du Mtaï. J'ai vu la même marque sur la main de plusieurs soldats du tabor de Hadj Ali Ba Amrani.
13. — Marque d'un caïd reha qui avait servi sous Moulay Yousef.
14. — Inscription arabe des partisans de Bou Hamara, relevée par S. Barnay.
15. — Marque d'un déserteur du tabor de Hadj Ali Ba Amrani « maquillée » chez les Beni Mtir.
16. — Marque (très effacée) vue sur la main d'un Gueroane qui avait servi sous les ordres de Hadj Ali Ba Amrani.
17. — Marque d'un tirailleur qui avait servi sous les ordres de Hadj Ali Ba Amrani.
18. — Marque d'un sous-officier de tirailleurs tatoué sous Moulay Adbel el Aziz.
19. — Tatouage que s'était fait tatouer une femme dont le mari avait été marqué.

NOTES D'HAGIOGRAPHIE MAROCAINE

I

La chanson populaire dite « Qasîdat-el-'Aloûi »

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler l'existence d'une chanson populaire relative à un miracle du saint de la partie méridionale des Djebâla, Moûlai-Boûchtâ-l-Khammâr, mort en 997 H. (1589 J.-C.) et enterré dans sa zâouïya de la tribu des Fichtâla (1). Cette chanson, connue sous le nom de « Qasîdat-el-'Aloûi », la chanson d'el-'Aloûi, est attribuée au cheikh Sidi Qaddoûr el-'Alami, dont MM. Michaux-Bellaire et Salmon ont déjà traduit une composition de même genre, qui célèbre les saints de la ville d'El-Qsar el-Kbîr (2). Nous croyons utile de publier, avec une traduction, le texte de cette production hagiographique, qui pourra ainsi constituer un document nouveau pour servir à l'étude de la poésie populaire moderne au Maroc.

Le texte en a été relevé sous la dictée d'un *âleb* du village de 'Aïn-*ez-Zitoûn*, de la tribu d'el-Jâia et a été vérifié à plusieurs reprises. Uniquement transmis par la voie orale de maître chanteur à élève ou de père à fils, il a certainement, avec le temps, subi de grosses altérations et, souvent, il a été difficile de reconnaître, dans un vocable ou une expression de sens obscur, le produit d'une déformation de leurs équivalents en langue classique.

(1) *Mûlas-Bitchâ-l-Khammâr, saint marocain du XVI^e siècle*, extrait de la *Revue de l'Histoire des Religions*, Paris, 1917, p. 7 et *Un chant populaire religieux du Djebel marocain*, dans la *Revue Africaine*, Alger, 1918, p. 216.

(2) *El-Qsar el-Kebîr*, dans les *Archives Marocaines*, II, Paris, 1905, p. 194-197.



TEXTE DE LA QASÏDA.

قصيدة العلوي للشيخ سيدي قدور العلمي

نُتِحَاتٌ مِنْ قَفَى وَحِكْمٍ وَمَتَمَّ الْإِنْسَانُ مَا لَا يَعْلَمُ

(القسم (1) لأول)

- 1 أَبْدَيْتَ بِاسْمِكَ يَا رَبَّ الْكَائِنَاتِ يَا فَنَى
- يَسْأَلُ تَسْئَةً وَلَا تَنْسَاهُ قَهْرًا
- 2 يَا الْوَاحِدَ (2) فَالْمَلِكَ أَفْرِيدَ مَا يَلُهُ (3) تَالِي
- أَيُّ يَا سَيِّدَنَا يَا وَسِيعَ الرَّجَّةِ وَهَلَى الْعِبَادِ سَقَارُ
- 3 لَا نَخْتِيبُ مَقْصُودِي فِيكَ يَا الرَّجَّانِي (4)
- أَيُّ يَا سَيِّدَنَا يَا وَدُودَ بَعِينِ الرَّجَّةِ لَيْلِ وَنَهَارُ
- 4 بِاسْمِكَ نَسْتَفْتِحُ يَا ذَا الْجَلَالِ (5) بِتَوْنِي
- أَيُّ يَا سَيِّدَنَا فَا مَدْحُ أَسِيدِي (6) فُوكَ لِأَشْرَافِ الْإِبْرَارِ

(الخربة)

- 5 يَا قُصَّامَ أَزْغِيرَةَ (7) لِأَمَانَ يَا الشُّزْرَانِي
- أَيُّ يَا سَيِّدَنَا يَا عَمْرَةَ فَهْتَالَةَ فِرَّيَا الْخَمَّارِ

(1) Sur la division des Qasïda marocaines en قسم ou قسم « couplet » et en حربة « refrain » (mot à mot « lance »), cf. *Rev. Afr.*, 1918, p. 217.

(2) En jebli, le mot واحد, dans le sens de « seul, unique », conserve la vocalisation classique.

(3) Déformation passée dans le langage de ماله.

(4) Pour الرجَّان, à cause de la rime.

(5) Au lieu de ذا الجلال.

(6) En jebli ف est particule vocative concurremment avec يا.

(7) Pour الزغيرة.

(القسم الثاني)

- 6 يا مُمام از غيرة لامير * من اصبحك نبغك اتغير * يا البروز
7 جُدرتي موجود اكثير * والفاضل هو مولى الخير * ليه لاموز
8 جدلك باكمل التاسير * يا البدر الساطع النير * يا البشر
9 وهكدا ستر الله على الرجال هتاني
اذا يا سيدنا والعناية بالله والنبى المختار
10 لآلة مبيشة تبكي من دموع ويداني (1)
اذا يا سيدنا اشكون صربك المصيبة رايد (2) العاز
11 اشكون قهرك يا بنتي راه بگاك بتگاني
اذا يا سيدنا ليه قالت جر علي ولا اشرف جز
12 جر متي ولد العلوي ولا اشرف هاني
اذا يا سيدنا صابرة من جهدي ولا رهيت نفهاز
13 جر متي وهريني هكذاك وخلصاني
اذا يا سيدنا اليوم رفته هني ما طقت له مقدار
(الحربة)

- 14 يا مُمام از غيرة لامان يا السزواسي
اذا يا سيدنا يا صمرة فنتالة هزبا الحماز

(1) Pour ويدان, pluriel de واد, à cause de la rime.

(2) Participe actif du verbe راد, déformation dialectale du classique أراد.

(القسم الثالث)

- 15 بالعزم قال يجي بابا * باش نسمع قوله ولغاة * انعرف أهوة
16 قال له سيده ولدك ناة (1) * غير الحرة وكو اهلا * فالذي جاة
17 يزيه لورفة وارميه ككون تصفاني
أه يا سيدنا لا نخالف طاعة ولا تدبر بالشواز
18 لا ترجع لاخبار يا فاهمين المعاني
أه يا سيدنا المخدم العلوي ما حظ به الفياز
19 منين قبل للواد بتوب الميزاني (2)
أه يا سيدنا صاب ورغة مجولة مالها الكار
20 لاح ولده وقى في سيده بقلب فرحاني
أه يا سيدنا قال له كان رميت الريدبه توجاز
21 قال له اسيدي لحتنه بغير تكماني
أه يا سيدنا قال له بالخير يكافي من يكون صبار

(الحرية)

- 22 يا صمام از غيرة لآمان يا الغزوني
أه يا سيدنا يا عمرة فشتالة هزبا الخماز

(القسم الرابع)

- 23 قال كه تحقيق ازيمتة * سار بعيني ما ريتة
24 راه هبي واحديتة * والذي ترصاه رصيتة
25 والوليتد الاريتتة * انسا اهديتتة

(1) Pour «كنا».

(2) Pour الميزان, « il pesa le pour et le contre ». De même au vers suivant, à cause de la rime pour فرحان

26 قال له زد ترا مندي تشوف بُرْهاني
أه يا سيدنا الذي ما يُعرَف في القول بِرَّوحهار

27 زاد وتلقتم عند الفيخ الهدانسي
أه يا سيدنا رد له فيما وجهه رقي الكريم جبار
(الحرية)

28 يا مُمام از غيرة لامان يا الغزواني
أه يا سيدنا يا قَمَرُ مفتالة فَرِّيا الخُمار

(القِسْم الخامس)

29 يا سيادي رجال اللذ * اهل الترمع العنبة (1)

30 شي لله سرخوا من جالده * قصد احاكم لدى الله يا اهل النجاة

31 كُمل من عنده شيخ اهداء * كُمل شيخ اهل من ناداة

32 بمعناة

33 قال له ها ولدك وانت في حرم لاماني (2)

أه يا سيدنا أأعلوي لا تخشى لا تخاف من النار

34 حق من حق الي نفاك ونفانسي

أه يا سيدنا كادته (3) لا بقث تذكاز

35 لا بقث إلا حصبة عن سير الويداني (4)

أه يا سيدنا واكحة موكوحة سير الحصى والحجاز

(1) Pour التنبية, à cause de la rime.

(2) Pour الامان, à cause de la rime.

(3) Sous-entendu ورفة. la rivière Ouargba.

(4) Pour الويدان, à cause de la rime.

- 36 حُذِّ لِيكَ رَايِي وَهَدَيْتَ لَكَ عَلَوَانِي
اَيُّ يَا سَيِّدِنَا حُذِّ قَهِيَّةٍ مَنْصُرْمَةٍ بِسَرِّ وَجْهَانِ
- 37 هَكَذَا قَالَ الْبَغْدَادِي اَصْحَحَ الْكَلَامِي (1)
اَيُّ يَا سَيِّدِنَا وَاسَلِّمْ لِاَشْيَاحِ الْمَاهِطِيْنَ لِاَسْوَارِ
- 38 وَالصَّلَاةِ عَلَى الْمَدَنِيِّ اَدْحِلِّ تَكْمَانِي
اَيُّ يَا سَيِّدِنَا فَدَلِّمْ الْخَفِيَّ وَمَا تَرَاهُ لِابْصَارِ
(الْحَرْبَةِ)
- 39 يَا قُمَّامِ اَزْ هَمِيْرَةٍ لِاَمَانِ يَا الْغَزْوَانِي
اَيُّ يَا سَيِّدِنَا يَا عَمْرَةَ فِشْتَالَةِ عَمْرٍ يَا الْخَمَّازِ

TRADUCTION.

La Qasida d'El-'Alotî, du chaikh Sidi Qaddôûr el-'Alami.

Gloire à Celui qui décide et juge et a appris à l'homme
ce qu'il ne savait pas !

I

1. — Je débute par ton nom, ô Dieu des créatures, Riche par excellence ; — Toi à qui rien n'échappe et qui ne dors pas. Irrésistible ;
2. — L'Unique, dont le royaume est un et continu ; — O notre Maître, dont la gloire est universelle et qui protège tes serviteurs !
3. — Fasse que mon entreprise ne soit pas vaine, ô Miséricordieux ; — O notre Maître, qui aimes avec clémence, la nuit et le jour !
4. — J'ouvre mon chant par ton nom ; toi qui possèdes la Majesté, inspire-moi ! — O notre Maître, car je veux faire la louange de mes Seigneurs, ces Chérifs purs.

(1) Pour الكلام, à cause de la rime qui d'ailleurs est fautive.

(Harba).

5. — Lion d'Ex-Zghira (1), sauve-moi, ô Ghazouâni ! — O notre Maître, joyau des Fichtâla, viens à mon secours, ô El-Khammâr !

II

6. — O Lion d'Ex-Zghira, Êmir, je t'aime pour ton éloquence, toi qui secours et es plein de piété !
7. — Sois généreux ! Dieu est présent, infini ! L'Excellent dispose des bienfaits et est le Maître des choses.
8. — Tes syllogismes sont faciles à comprendre, ô pleine lune qui brilles et resplendis, ô toi dont nous sommes fiers !
9. — C'est ainsi que le mystère d'Allah s'est révélé aux hommes qui sont mes garants ; — O notre Maître, et la sauvegarde provient d'Allah et du Prophète Jêlu.
10. — Des yeux de Lalla 'Aïcha (2), comme d'une rivière coulaient des larmes ; — O notre Maître, [son père lui dit] : « Qui t'a frappée, enfant illustre, sans craindre le scandale ?
11. — « Qui t'a fait du mal, ma fille ? Il t'a fait pleurer et me fait pleurer ! » — O notre Maître, elle dit : « Il m'a brutalisée, méconnaissant les lois du voisinage !
12. — Il m'a traînée. C'est le fils d'El-'Aloûi. Il n'a pas tenu compte de ma condition — O notre Maître, je suis patiente tant que je puis, mais je ne consens pas à être maltraitée.
13. — Il m'a traînée et m'a frappée. Dans cet état il m'a laissée ! — O notre Maître, dès aujourd'hui, écarte-le de moi. Je suis sans pouvoir contre lui ! »

(Harba)

14. — Lion d'Ex-Zghira, sauve-moi, ô Ghazouâni ! — O notre Maître, joyau des Fichtâla, viens à mon secours, ô El-Khammâr !

(1) Village des Beni-Mezguïda de la rive droite de l'Odargha, où se trouve la seconde zaouïya de Mouïâi Bouchtâ. L'auteur de la *gazida* ne mécontente personne, en accordant que le saint appartient autant à la tribu des Fichtâla qu'à la tribu des Beni-Mezguïda.

(2) Fille de Mouïâi Bouchtâ, plus tard mariée à son cousin Ez-Sâfi, et enterrée près de son père chez les Fichtâla.

III

15. — Il dit : « Que son père vienne vite, que j'entende ce qu'il a à dire. » Et il l'appela, en disant : « Que je sache si c'est lui ».
16. — Son maître lui dit : « Ton fils a de la jalousie pour la fille bien née et il l'a brûlée !
17. — Amène-le à l'Oûargha et jette-le dans la rivière si tu veux m'obéir. — O notre Maître, ne te soustrais pas à mes ordres et ne prends pas d'avis ! »
18. — Jusqu'où reviennent les nouvelles, ô vous qui comprenez les significations des choses (1) ! — O notre Maître, le serviteur d'El-'Aloûi, le chagrin ne s'abattit pas sur lui.
19. — Quand il arriva à la rivière avec son fils, il pesa le pour et le contre. — O notre Maître, il trouva l'Oûargha en pleine crue, sans aucune possibilité d'artifice.
20. — Il laissa tomber son fils et revint vers son Maître, le cœur joyeux. — O notre Maître, celui-ci lui dit : « Si tu as jeté l'enfant, tu seras récompensé en ta personne ! »
21. — Il lui dit : « Maître, je l'ai jeté, je ne l'ai pas caché. — O notre Maître, le Saint lui répondit : « Dieu par ses bienfaits récompense celui qui est patient ! »
(Harba).
22. — Lion d'Es-Zghra, sauve-moi, ô Ghazotâni ! — O notre Maître, joyau des Fichtâla, viens à mon secours, ô El-Khammâr !

IV

23. — Il lui dit : « En vérité, l'as-tu jeté ? — Oui, il est parti et mes yeux ne l'ont pas vu !
24. — Il a coulé de lui-même. Et ce que tu trouves bon, je le trouve bon aussi !
25. — Et l'enfant, si je l'ai élevé, je puis en faire don ! »
26. — Le Maître lui dit : « Approche, que tu voies la démonstration de mon pouvoir ! — O notre Maître, pouvoir non reconnaissable aux simples paroles, qu'elles soient secrètes ou publiques »
27. — Il s'approcha du chaïkh qui tranquillise. — O notre

(1) Cheville aussi obscure qu'inutile appelée par les besoins de la rime

Maître, et il lui rendit ce que Dieu généreux et tout puissant lui avait réservé.

(Harba).

28. — Lion d'Ex-Zghira, sauve-moi, ô Ghazoûâni! — O notre Maître, joyau des Fichtâla, viens à mon secours, ô El-Khammâr!

V

29. — O mes maîtres, hommes d'Allah, détenteurs du mystère et de l'avertissement,
30. — Par Allah, secourez qui vient à Allah, qui recherche votre protection auprès d'Allah, ô vous qui servez de refuge,
31. — Quiconque a un chaïkh à ses côtés, car tout chaïkh surpasse qui s'adresse à lui,
32. — Par sa compréhension!
31. — Il lui dit : « Voici ton fils et tu es sous la garde du pardon, — O notre Maître, ne redoute rien et ne crains pas l'enfer.
34. — Par celui qui t'a créé et m'a créé, — ô notre Maître, si la rivière l'avait emporté, elle serait tombée dans l'oubli.
35. — Il n'en serait resté que du gravier au lieu d'un lit de rivière, — ô notre Maître, un amas de galets, des cailloux et des pierres!
36. — Prends pour toi mon avis et je te donne une preuve de mon pouvoir miraculeux. — O notre Maître, accepte cette œuvre disposée en secret et en public (1).
37. — Ainsi a parlé El-Baghdâdi, le plus éloquent en paroles (2). — O notre Maître, et je salue les chaïkh qui savent par cœur les sourates.
38. — Et que la prière soit sur le Médinois que je supplie pour mon repos!, — O notre Maître, celui qui a connu les questions insondables et que les yeux ne voient pas!
(Harba).
39. — Lion d'Ex-Zghira, sauve-moi, ô Ghazoûâni! — O notre Maître, joyau des Fichtâla, viens à mon secours, ô El-Khammâr!

(1) Cheville dont l'auteur abuse.

(2) Ce vers doit être l'œuvre d'un chanteur montagnard qui l'a ajouté pour attribuer la *qaşıda* à Moûlal 'Abî-l-Baghdâdi, compositeur de la tribu des Beni-Ourlâgel, sur lequel cf. *Rev. Afr.*, 1918, p. 217.

II

Un document sur les Chorfa Idrisites du Maroc.

Au cours de mon séjour à la Qal'a des Slès, le qâdi de la tribu des Slès, Si Moḥammed ben Chalkh, m'a communiqué la notice qui suit sur les Chorfa Idrisites. Les descendants des deux grands saints du Maroc ont fait l'objet d'enquêtes nombreuses. Aussi ne donnerons-nous pas pour l'instant à cette notice le commentaire que son contenu semblerait devoir appeler.

TEXTES.

روى عن الشيخ القصار رضى الله عنه في نقله المشهور ان مولانا ادريس لاكبر لما توفى ترك ولده مولانا ادريس لازهر الذى بفاس ومولانا ادريس هذا لما توفى ترك اولاده اتني مطرا ابنا وهم محمد وعبد الله ومهران وممر والقاسم وميسى وداوود وجرزة وجعفر ويحيى ويزيد كابرهم فاما محمد هو الذى ولى الخلافة بعد ابيه وقسم البلدان على ساير اخوانه وكثر منهم العقب وانحسرت في سائر المغرب فكان لمحمد بنون ومنهم اهل جبل العلم واخوه يحيى له اولاد بفاس وهم اهل عقبة ابن صوّال واما القاسم فمن بنيه الفرفاء الموطبين بفاس ومكناس واولاد ابي العيس واما مرفهوه [ابن] المصوديين بالجزيرة كانوا بها بعد المائة الرابعة هجرية وبعضهم بخصدق البير بمصومنة وبني جابر واتفقوا لدار القرمود في قبيلة سمانّة ويُدعون الآن باولاد ابن مرفهوه جد القطب سيدي ابي الحسن الشاذلي واما عيسى بن ادريس فذريته بفاس براس الجنان يُعرفون اليوم بالدبّافيين وبعضهم بمراكش وبعضهم بسوس لاقصى بمقالة ويقال لها ايضا ايمالة ومنهم بفاس

بزئقة الجياد بصومة البليدة وبصهم في تنصيط بالصمرآء وأما جعفر فله عقب ولا ادري من هم ولا اين هم وأما يحيى بن ادريس فله عقب أيضا كانوا بذرة وأما عبد الله بن ادريس له عقب أيضا عديدة ومن ذريته سبدي علي بن عبد الله بن احسين بن الحسن اجاموش دفين فاس ابن يعقوب بن يوسف بن عبد الله بن عبد الخالق بن عبد العظيم بن سعيد بن عبد الله بن ادريس بن ادريس لأكبر بن عبد الله الكامل ابن الحسين بن علي وفاطمة وأما سيدي احساين اجاموش المذكور فقبره بقبيلة سلاس بزاوية الصخرة واولاده بعين عمان وذريته في سلاس وصغروا وبني وربائل وأما داوود فله عقب بقبائل مكناسة على ما ذكر وولده هو سيدي علي بن داوود بمرنيسة وبصهم بفاس بدرج سلمى وأما عبد الله بن ادريس المذكور فهو جد سائر بني عمران وعمران هذا هو عمران بن يزيد بن صفوان بن خالد بن يزيد بن عبد الله بن ادريس المذكور وهذا ماصح عن الشيخ القصار وهذا هو المشهور في لائتي عشر من اولاد المذكورين تخالفوا في خلافة المغرب لائتي ولادى ولاوسط وتتسلت منهم شعراء المغرب

TRADUCTION.

On rapporte d'après le chafkh El-Qassâr — Dieu soit satisfait de lui! — qui a traité du sujet dans son travail connu, que Notre Seigneur Idrîs le Grand laissa en mourant son fils Idrîs le Brillant qui est aujourd'hui à Fès. Moulâ Idrîs II, en mourant, laissa douze enfants : Moÿammed, 'Abdallâh, 'Imrân, 'Omar, el-Qâsim, 'Isâ, Dâouûd, Hamza, Dja'far, Iahîâ, Iaxid et Ibrâhîm. Moÿammed est celui qui hérita du titre de Khalîfe de son père et partagea les pays entre ses frères. Ils eurent une nombreuse

descendance qui se répandit dans tout le Maghrib. Moḥammad eut des fils qui sont aujourd'hui les habitants du Djebel el-'Alam (1).

Iahîâ a des descendants à Fès. Ce sont les gens de la 'Aqbat Ibn Şououâl (2).

El-Qâsim a parmi ses descendants les Chorfa Djoûfiyn à Fès, à Meknès et les Oûlâd Aboû l-'Aich.

'Omar est l'ancêtre des Maḥmoûdiyn de l'Arabie où ils allèrent en 104 H. (723 de J. C.). Certains sont à Khandaq-el-Bir, dans la tribu des Maşmoûda et aux Beni-Djâbir. Ils se sont transportés à Dar-el-Qarmoûd, dans la tribu des Soumâta. Ils s'appellent encore les Oûlâd Ibn 'Omar. C'est 'Omar qui est l'ancêtre du « pôle » Sidi Aboû l-Ḥasan ech-Châdhili.

'Isâ a sa descendance à Fès, au quartier de Râs el-Djnân. On les appelle Ed-Debbâghfiyn. Certains sont à Marrakech, d'autres au Soûs el-Aqâ, à Manâla appelée aussi Iyyâla. Il y en a à Fès à la Zanqat el-Djiâd, quartier d'El-Bîda; d'autres sont à Tamenâtt, au Şaharâ.

Dja' far a des descendants. Je ne sais qui ils sont et où ils sont.

Iahîâ a des descendants à l'Ouâd-Dar'a (Soûs).

'Abdallâh a des descendants nombreux. Parmi eux Sidi 'Ali fils de 'Abdallâh, fils de Ḥsân, fils d'El-Ḥasan Ḥmâmoûch, enterré à Fès, fils de la'qoûb, fils de Ioûsouf, fils de 'Abdallâh, fils de 'Abd-el-Khâliq, fils de 'Abd-el-'Azîm, fils de Sa'id, fils de 'Abdallâh, fils d'Idrîs, fils de 'Abdallâh el-Kâmil, fils d'El-Ḥosaïn, fils de 'Ali et de Fâṭîma. Sidi Ḥsân Ḥmâmoûch (3) a son tombeau dans la tribu des Slès, zâouïya d'Es-Şakhra; ses fils sont à 'Aïn-'Othmân. Ses descendants sont chez les Slès, à Şefroû et chez les Beni-Oûriâgel.

Dâoûd a des descendants dans les tribus de Miknâsa, d'après ce que l'on rapporte. Son fils est Sidi 'Ali ben Dâoûd el-Marnîsi. Il y a de ses descendants à Fès au Darb-Salmâ.

(1) Il s'agit des Chorfa 'Alamiyn, descendant du saint Moûla 'Abdassâlâm ben Machich, dans la tribu des Beni-'Aroûs (Djebâla).

(2) Au quartier d'Et-Tal'a, à Fès. C'est aussi dans cette rue qu'habitent les Chorfa 'Alamiyn de cette ville. Cf. Salmon, *Essai sur l'histoire politique du Nord-Marocain*, dans les *Archives Marocaines*, II, Paris, 1905, p. 27.

(3) Mort en 1025 H. Cf. la bibliographie que j'ai donnée sur ce saint, *Rev. Afr.*, 1918, p. 243, v. 75.

'Abdallâh ben Idrîs est l'ancêtre de tous les Beni-'Imrân. Ce 'Imrân est 'Imrân, fils de Iazîd, fils de Şafouân, fils de Khâlid, fils de Iazîd, fils de 'Abdallâh, fils de Idrîs.

Voilà ce que l'on sait d'après le chaikh El-Qassâr et c'est là ce que l'on rapporte fréquemment au sujet des douze fils d'Idrîs qui ont régné sur le Maghrib de l'Occident, celui de l'Orient et celui du milieu qui ont donné naissance aux Chorfa du Maroc.

III

L'ascendance des Chorfa 'Alaouïyn des Beni-Zerouâl (Djebâla).

Il existe un petit noyau de Chorfa de la branche alaouite dans la tribu de montagne des Beni-Zerouâl. Ils y habitent les villages d'El-Ql'a, Ed-Doukkân, Ez-Zaouïya, Oûlâd Khzâr, El-Ladoûna et Bou Zmâm, sur les pentes du Djebel-Oûddka. Voici leur ascendance jusqu'au Prophète, telle que me l'a communiquée leur nâqib, Sidi Moÿammed ben el-Bachîr el-'Alaouï :

الحمد لله وحده هذا بحمد الله وحسن عونه تكويد لما ارتفع من
نسبنا الشريف العظم المنيف وفيما ارتفع من بعده الى عدنان لاصدا
به الحفظ والتبرك بذكرهم من العظيم اوله ابونا لاشهر الخير المرحم
بكرم الله مولاي عبد السلام بن سيدي محمد بن مولاي التهامي بن
مولاي الماشعي بن مولاي التهامي بن مولاي الماشعي بن مولاي
ابوا القاسم بن مولاي محمد ححا بن مولاي محمد ححا بن مولاي
ابوا القاسم بن مولاي احد الشريف الذي قدم لقيتنا الزرولة (سنة)
ابن مولاي ابي القاسم بن عبد الله بن سيدي عبد الرجبان ابي
البركات اخي مولاي علي الشريف بن الحسن بن محمد بن حسن بن
ابي القاسم بن محمد بن قاسم بن محمد بن الحسن بن عبد الله بن
ابي محمد بن عرفة بن الحسن بن ابي بكر بن علي بن مولانا الحسن

ابن مولانا احد بن اسماعيل بن قاسم بن محمد المهدي ذي النفس الزاكية بن عبد الله الكامل بن الحسن المثنى بن مولانا الصبط الاكبر ابن ولد السيدة النساء (sic) الفصيحة المصونة الدرّة المكنونة الحرّة لادمية لم تحيض ولم تترك الصلاة ولم تلد ولد لاجلها مولانا فاطمة بنت سيدي ولد آدم مولانا محمد بن عبد الله بن عبد المطلب بن ماشم بن عبد مناف بن قصي بن كلاب بن مرة بن كعب بن لوي بن غالب بن فهر بن مالك بن نضر بن كنانة بن خزيمة بن مدركة بن الياس بن مضر بن نازر (sic) بن معاذ بن عدنان وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلّم تسليمًا هذا تقييد الشرفاء العلويين القاطنين في بني زروال

IV

Deux santons contemporains des tribus Slès et el-Jâfa.

Non contents d'honorer par des visites pieuses ou des pèlerinages solennels les mausolées des saints qui fourmillent dans leur pays, les Djebâla témoignent le plus grand respect à ceux d'entre eux qui, par leurs pratiques de dévotion incessantes ou par la bizarrerie de leur existence quotidienne finissent par apparaître comme des « illuminés ». Pendant leur vie, ils ne sont que *mâddûb*; à leur mort, ils deviennent des *uâlî* et des *seïqîd*. On m'a montré dans la tribu d'el-Jâfa un authentique candidat à la sainteté, Mouîâ El-Ilâsan el-Ilajouji, qui passe pour un ascète « ravi en extase », a abandonné ses biens et n'observe pas le jeûne du mois de Ramaçân.

Mouliéras (1) a rapporté, d'après son informateur ordinaire,

(1) *Le Maroc Inconnu*, deuxième partie, *Exploration des Djebâla (Maroc septentrional)*, Paris, 1899, p. 37. Cf. également H. Montet, *Le culte des saints musulmans dans l'Afrique du Nord*, Genève, 1909, p. 27.

l'histoire du saint d'el-Jâia, El-Fqth-l-Hâjj el Hasan Genboûr; ce personnage n'est mort qu'il y a une soixantaine d'années : il vivait sous le règne du Sultan Sidi Moïammed b. 'Abderrahmân (1276-1290 H = 1859-1873 J.-C.). En plus de sa réputation de thaumaturge, il a laissé dans le pays le souvenir d'un homme d'une grande éloquence et d'une probité scrupuleuse. Il a son tombeau dans la tribu d'el-Jâia, à mi-chemin entre la Zaôûiya de Moûlâi 'Abderrahmân (1) et le village de 'Aïn er-Rihân. Voici les renseignements que j'ai obtenus sur lui de son petit-fils, qui exerce actuellement au village de la Zaôûiya de Moûlâi 'Abderrahmân la profession de 'Adel :

« On l'appelle ordinairement du nom de *el-hatx mōhfi*, « le pèlerin caché », parce qu'il a accompli en un jour le pèlerinage de la Mekke, sans mettre en éveil l'attention de personne. Comme il étudiait à Fès, à la mosquée d'El-Qaraôûiyn, le sultan le remarqua et le prit à son service au palais comme précepteur de ses filles. Durant trois ans, le fqth leur enseigna le Qorân, mais, tous les jours, il refusait la nourriture qui lui était apportée. Un jour, le sultan vint assister à la leçon. Une négresse apporta des plats et du thé; le saint refusa de manger et le prince apprit de la bouche de l'esclave que, depuis trois ans, il en était ainsi. Questionné, El Hâjj Genboûr dit au sultan : « Ta nourriture est illicite (*haram*) parce que tu t'appropries par la violence les biens des Musulmans! » Après quoi, il rentra chez les gens d'el-Jâia qui lui apportèrent des présents. Il refusait d'élever des chiens chez lui et gardait sa vache toujours attachée de peur qu'elle n'allât paître dans les champs de ses voisins. »

Dans la tribu des Slès, le saint Moûlâi Aïmed b. el-Hâjj Hamâmoûch de la famille des Chorâ Hamâmoûchiyn est mort il y a à peine trente ans. J'ai obtenu sur sa vie la notice qui va suivre. Les miracles qui y sont rapportés m'ont été répétés par ailleurs avec la plus entière bonne foi :

Relevé de ce que l'on rapporte au sujet de certains saints des Slès, vivant au XIII^e siècle (de l'Hégire). Parmi eux le ouâli saint Moûlâi Aïmed b. el-Hâjj Hamâmoûch, enterré à la Zaôûiya d'Es-Sakhra, traction d'El-Qsîl, dans la tribu des Slès. Son état d'illuminé (*môddûb*) se révéla en 1295 H. (1878 J.-C.).

(1) Sur ce saint cf. la bibliographie donnée dans mon *Chefci populaires reli-gieux*, p. 245, v. 77.

Dès lors, il ne se rase plus ni la tête, ni les joues. Il avait peu de barbe, était très maigre et de petite taille. Au début, il cacha son état d'illuminé et personne ne s'en doutait. Un jour qu'il était dans l'oratoire de sa zâouïya d'Es-Şakhra, où il enseignait aux enfants le Qorân magnifique, une fille tomba malade de fièvre dans le village de 'Ain-Damna (1), entre la zâouïya et 'Ain-Boûchrîk. Le père de la malade, qui s'appelait El-Hâjj Moĥammed ech-Chaĥĥi, vint trouver le saint afin de lui faire écrire une amulette pour la guérison de sa fille. Il entra dans l'oratoire, et sans qu'il lui eût adressé la parole, le saint lui dit : « Ta fille n'a pas de mal ! » Puis, il ajouta : « Pars devant moi, nous allons tous deux nous rendre auprès de ta fille malade. » Ils arrivèrent auprès d'elle, dans une chambre où elle était étendue. Le saint la frappa de son pied et lui dit : « Lève-toi, tu vas bien ! » La fille se leva, bien portante, comme si elle n'avait pas été malade. Son père donna au saint un moudd (2) de blé pour le remercier. « O el-Hâjj, lui dit ce dernier, à chaque époque, été et hiver, tu ne me donneras que cette mesure. Mais je ne l'accepterai pas maintenant. Je veux un tellis plein de blé ! » El-Hâjj lui répondit : « Par Dieu, je possède seulement l'amphore que voici ! » Le saint approcha, enfonça dans l'amphore un clou de fer et y fit un trou; puis il prit un tellis du grain qu'elle contenait et boucha le trou. Et il dit à El-Hâjj : « Cette amphore sera ta provision d'été et ta provision d'hiver. Puisse-y par ce trou pour manger et semer. Mais ne l'ouvre jamais, tant que tu seras vivant ! Jamais tu ne manqueras de grain ! » Alors, l'autre lui dit : « Maître, je désire que tu me donnes de l'argent pour subvenir aux besoins de ma famille. » Le saint lui donna un centime (mouzoûna) et lui dit : « Place la pièce sans la regarder dans ta sacoche de cuir, suspends cette sacoche à ton cou et ne l'enlève jamais; ne regarde jamais à l'intérieur, et, pour payer tout ce que tu voudras acheter au souq, à bas prix aussi bien qu'à haut prix, bêtes de somme, bœufs ou objets nécessaires à ta maison, tu n'auras qu'à plonger la main et tu retireras la somme nécessaire; ta bourse sera toujours pleine, aussi longtemps que tu vivras. Mais, si tu t'avisés de regarder à l'intérieur de ta sacoche tu n'y trouveras plus rien ! »

(1) Ce village et ceux qui sont mentionnés plus loin se trouvent dans la fraction El-Qâil de la tribu des Siâs.

(2) Environ dix litres.

El Hâjj prit le centime, le plaça dans sa sacoche et dépensa tout qu'il voulut. Il acheta des bœufs, des bêtes de labour et sema du grain provenant de l'amphore. Dès lors, il ne lui manqua plus ni grain ni argent.

Un jour, il tomba gravement malade et faillit mourir. Sa sacoche se trouvait placée sous sa tête, il ne laissait personne la toucher. Un moment, il perdit connaissance et ne distingua plus qui entraît ou sortait. Alors sa femme ouvrit sa sacoche, regarda à l'intérieur et ne trouva que le centime. Elle le prit et l'emporta. El Hâjj, allant mieux, trouva son sac ouvert et le centime disparu. Sa femme lui dit : « C'est moi qui l'ai pris et dépensé ! » Il en reçut un coup si fort qu'il mourut sur le champ de désespoir. De même, pendant sa maladie, sa femme avait ouvert l'amphore qui aussitôt devint vide. Dieu avait enlevé sa *baraka*.

Mais, revenons au saint. Quand il eut rempli de l'amphore son tellis de grain, il dit à El Hâjj, avant de se remettre en route vers sa maison de 'Aïn 'Othmân : « Donne-moi en plus un mouton ! » L'autre le lui donna. Mais ce mouton se débattit et ne voulut pas suivre le saint, qui l'abandonna, chargea son tellis sur l'ânesse d'El Hâjj et partit. Le mouton rejoignit un autre mouton : tous deux constituaient le troupeau d'El Hâjj. Et, sans être conduits en laisse, ils suivirent à distance le saint.

Ce dernier, ayant fini par arriver au delà du village d'Izarra, rencontra un chérif Meziâni du village d'Es-Siouân (1), qui chassait, un fusil à la main. Le saint saisit le fusil par le canon, et, par la volonté de Dieu, la crosse resta dans les mains du chérif.

Il laissa là, avec le chérif, l'ânesse et les deux moutons et se rendit dans le village d'Izarra ; là, il entra auprès d'un maître d'école, originaire du Faqs (2), qui habitait la mosquée du village. Il lui donna le canon du fusil, en lui disant : « Prends ce que Dieu te donne ! » Puis il revint au village de Tizighân, entra dans la maison de gens qui possédaient de nombreuses

(1) C'est à dire un descendant de Sidi Hsân Amziân, santon enterré à Es-Siouân, fraction des Oûlâd Gilân, tribu d'el-Jâa, cf. Mouléras, *op. cit.*, II, p. 44.

(2) Il s'agit de la tribu du Faqs de Tanger. On sait que les Djeblâs ont l'habitude de prendre comme maîtres d'école dans leurs villages des fqîhs originaires d'autres tribus.

chèvres. Il fit sortir les chèvres et les emmena dans la demeure d'un homme qui n'avait pour toute fortune qu'une canne à pêche dont il se servait pour avoir du poisson. Il lui donna tout le troupeau de chèvres et lui dit : « Prends ce que Dieu te donne ! » Puis, il prit la canne à pêche, la porta chez les maîtres du troupeau et dit : « Ou êtes-vous tous ? — Nous sommes tous là, répondirent-ils. » Alors il leur dit : « Prenez ce que Dieu vous donne ! » et il leur donna la canne à pêche. Puis, il continua son chemin.

Les maîtres du troupeau étaient six frères utérins. Le saint poursuivait sa route quand il fut arrêté par un homme de Tizighan, El Hâjj el-Hâchmi-l-Ghâzi, qui avait quatre fils et qui lui dit : « Je ne te rendrai la liberté que lorsque tu auras restitué les chèvres à qui elles appartiennent ! » Et il l'emmena chez lui et le mit aux fers. Puis, comme cet homme sortait dans le village, il vit le saint assis dehors. Alors, rentrant chez lui, il le retrouva enchaîné. Trois fois, il sortit, le revit dehors, et, en rentrant, le trouva enchaîné. Alors lui et ses fils se mirent à le frapper, mais, sous leurs coups, il éclatait de rire. Les maîtres du troupeau étaient présents, mais ne le frappèrent pas. Quand on cessa de le frapper, il dit à l'homme et à ses fils : « Puisse Dieu vous éloigner de cette maison ! » L'année, en effet, ne s'écoula pas que tous moururent l'un après l'autre et qu'il ne resta que les petits-fils. Le pêcheur à la canne rendit les chèvres à leurs maîtres, mais elles ne mirent plus jamais bas. L'homme à la canne à pêche acheta quelques chèvres, abandonna la pêche et fit de l'élevage ; son troupeau augmenta beaucoup.

Les chèvres du troupeau des six frères finirent par mourir toutes. Alors chacun d'eux se procura une canne à pêche et ils prirent du poisson dans l'Oûargha. Ils continuent à vivre de ce métier. Quand le gros poisson vient de la mer dans la rivière pour frayer, personne dans les parages n'en peut pêcher une nasse avant qu'ils aient pêché la première. Toute l'année, ils pêchent pour manger et gagner leur vie. Quand le gros poisson s'en va, ils en sont réduits, l'été, l'automne, jusqu'à l'approche de l'hiver, à prendre du menu poisson.

Mais revenons aux deux moutons et à l'ânesse. Un des cousins du saint, du village d'Es-Sakhra, alla les chercher et les mena à la maison du seïd à 'Aïu-'Othmân. Puis, ce dernier rentra chez lui et recommanda que personne ne touchât ni aux moutons ni

aux grains. Il était l'ennemi du chérif Sîdi-l-Ghazouâni-l-Baqqâli de Taghessa (1), parce que ce Baqqâli était injuste et opprimait la tribu des Siès. Car il était protégé par un de ses cousins, Sîdi-l-Îlâjj 'Abdessalâni Bou-Gîba, qui vivait dans l'entourage du sultan Moulâi el-Hasan — Dieu lui fasse miséricorde! — Fort de cet appui, Sîdi-l-Ghazouâni contestait aux gens la propriété de leurs terres ou leur droit de jouissance des pâturages collectifs. Pour ces raisons, le saint le haïssait et, venant le trouver en plein Souq el-Jornoû'a (2) lui disait : « Va-t-en de la tribu des Siès! Tu ne pourras jamais la traiter à ta guise! »

Un jour, le Baqqâli réunit les notables Siès et se rendit avec eux à El-Îlarâiq (3) pour y faire une *toûiza* de *baïštr* (4). Telle est l'habitude des Oulâd el-Baqqâl, qui emploient ce moyen contre quelqu'un dont ils désirent la mort. Le jour où le Baqqâli arriva à El-Îlarâiq, il rassembla les notables Oulâd el-Baqqâl et les avisa de l'organisation d'une *toûiza*. Le saint de son côté réunit ses cousins à 'Aïn-'Othmân, égorga les deux moutons, fit moudre le grain, et fit servir de la nourriture à tous les gens présents. Quand ils furent rassasiés, il leur dit : « Ils font une *toûiza* de ce que les Siès ont semé; notre tribu est leur propriété et leur officine! S'ils reviennent me trouver, je les chasserai! Mais celui qui a les chevilles jaunes — il désignait ainsi el-Ghazouâni el-Baqqâli — ruinera le pays! »

Parmi ses miracles, on rapporte le suivant : Un homme du village de Tazghâdra (5) des B. Zerouâl, du nom de Qaddour

(1) Hameau à proximité immédiate du poste de la « Kaïas des Siès », habité par des Chorfa Baqqâliyn.

(2) Souq des Siès, qui se tient le vendredi et qui a son emplacement dans la vallée de l'Oûâd-Merqot, petit affluent de l'Oûargha, près du mausolée de Sîdi Tamim. Cf. Moulléras, *op. cit.*, II, p. 28 sqq. A noter qu'il n'existe pas de Sîdi Soummi dans la tribu et que ce saint n'a de *zâouïya* connue que dans la tribu des Kâlma, au nord des B. Zerouâl.

(3) *Zâouïya* de Sîdi 'Aïâl el-Îlâjj el-Baqqâl, ancêtre des Chorfa Baqqâliyn, dans la tribu des Ghâlouna. Cf. Moulléras, II, p. 753; Michaux-Bellaire, *Quelques tribus de montagnes de la région du Haut (Archives Marocaines, vol. XLVI, Paris, 1911, p. 63 et mon Chant populaire religieux, p. 245. v. 79.*

(4) Sur le *baïštr*, plat national des Djebâla, cf. Michaux-Bellaire, *op. cit.*, p. 120. On trouvera une définition de la *toûiza* dans les *Arch. Mar.*, t. III, p. 395 (Salmon et Bruxelles, *Contribution à l'étude du droit coutumier du Nord-Marocain*), Paris, 1903.

(5) Gros village des B. Zerouâl (groupe des B. Brâhîm). Cf. Moulléras *op. cit.*, II, p. 80, 81 et 91.

ben Hsâin, vint un jour le trouver et lui dit : « Je désire que tu me procures de quoi vivre ! » Le saint lui dit : « Va-t-en à l'Oûâd-Aoûlâi (1) et prends-y ce que tu y trouveras ! » L'homme partit en hâte vers la rivière. Celle-ci, sortie de son lit, traînait des piments rouges de forme arrondie. L'homme s'arrêta sur le bord et demeura étonné. Il se dit : « Je demande à Mouâlî Ahmed de me procurer de quoi vivre. Il m'envoie à la rivière, et elle charrie des piments. C'est bien là une sottise de Mouâlî Ahmed, et je suis plus sot que lui puisque je l'ai écouté et que je suis venu ici ! ».

Et il prit trois piments, les mit dans sa sacoche en pensant qu'il les mangerait avec son *baisâr*, une fois rentré chez lui. Arrivé dans sa maison, il se rappela les trois piments et plongea la main dans son sac pour les prendre. Mais les piments étaient devenus des lingots d'or rouge. Alors il se déchira le visage et se livra à une crise de désespoir. Le saint arriva sur ces entrefaites et lui dit : « C'est là tout ce que Dieu t'a accordé ! »

Une autre fois, un jour que le saint se trouvait à 'Aïn-'Othmân, il ordonna aux gens du village de préparer de la nourriture, d'égorger des moutons et les informa que pendant la nuit viendraient des hôtes nombreux. Les villageois obéirent. La nuit venue, il les réunit tous et les emmena à la limite des maisons ; là, ils trouvèrent des *tolba* en fête. Tous se rendirent à un endroit des environs, et, quand on fut arrivé, il fit commencer les divertissements. Lui-même prit son luth et commença la *qasîda* d'el-'Aloûi avec le saint oûâli Sidi Aboû-ch-Chitâ (2). Les autres lui répondirent au refrain, jusqu'à la fin. Puis il ordonna qu'on apportât la nourriture et, de sa main, la distribua aux assistants. Enfin, il dit : « O mes cousins, demandez à Dieu ce que vous voudrez ! » Chacun demanda à son gré. Alors, chaque fois que quelqu'un formulait son souhait, il lui disait de se rendre sur le champ au tombeau d'un saint, éloigné ou proche, suivant le cas. Mais, comme ils avaient peur de l'obscurité, du vent et de la pluie, tous n'allèrent pas plus loin qu'à un olivier qui se trouvait à proximité. Quand il ne resta plus personne, il les rejoignit sous l'olivier, les frappa de grands coups et leur ordonna de partir. Mais, ils refusèrent. Alors il les ramena au lieu de la tête, se mit

(1) Affluent de rive droite de l'Oûargha.

(2) Il s'agit précisément de la *qasîda* publiée plus haut, au § I.

à pleurer abondamment et leur dit : « O mes cousins, je vous ai fait un don à cette heure, mais Dieu ne vous donnera rien! » Alors tous lui demandèrent : « O Maître, donne-nous un peu de ta baraka! » Il leur dit : « Je ne vous laisse que l'ennui et la misère; et un autre remonte la rive du fleuve (1) »

Rabat, 6 février 1920.

E. LÉVI-PROVINCAL.

(1) Exactement : *and-ghillij-`lkhim `lkhim-`asudd, qabir-(alā-mā-`ludd.*
Phrase énigmatique contenant une allusion dont j'en ai pu obtenir l'explication.
